

## Chambéry métropole : une compétence d'agglomération en construction

Patrick Leblanc, chargé de mission au sein du service développement local urbain de Chambéry Métropole, revient sur la prise de compétence politique de la ville par l'agglomération et explique en quoi le portage d'agglomération est essentiel pour le développement de politiques de solidarités dans les communes périphériques de la ville centre.

Le passage du district urbain de la cluse de Chambéry en communauté d'agglomération en 2000, accompagné du transfert de la compétence politique de la ville à l'agglomération a eu pour enjeu principal la construction d'une politique solidaire à l'échelle de l'agglomération. Cette politique s'est traduite notamment par l'élaboration et la mise en œuvre du contrat de ville d'agglomération.

## EFFET D'ENTRAÎNEMENT SUR LES PETITES COMMUNES

Le paysage d'intervention s'est élargi pour la première fois à de nouveaux territoires dans sept communes de la couronne chambérienne. La ville centre de 55 000 habitants, composée de quartiers d'habitat social, porte historiquement la politique de la ville. Elle voit s'adjoindre des communes périurbaines composées de petits quartiers (parfois quelques îlots de 200 logements) au cœur de communes conservant pour certaines un caractère rural. Pour ces nouvelles communes, le diagnostic partagé, l'élaboration de projets en partenariat avec les différents acteurs, la concertation avec les habitants nécessitent un temps d'appropriation de la « démarche politique de la ville » par les élus et les services communaux. La démarche projet a instauré l'organisation de réunions territoriales rassemblant les différents acteurs (élus, services de l'État, associations, organismes HLM...), approche novatrice pour ces communes nouvellement concernées par la politique de la

## SOUTENIR LES COMMUNES DANS LEURS DÉMARCHES DE SOLIDARITÉ LOCALE

Pour accompagner cette mutation, le service du développement local urbain de Chambéry Métropole s'est organisé dans une logique de référents, à la fois territoriaux et thématiques, pour favoriser la relation commune – agglomération et attribuer aux maires et aux services des communes un interlocuteur unique pour le suivi de l'ensemble des dossiers.

Le maire est parfois l'unique interlocuteur sur les communes ne disposant pas de services spécifiques. L'accompagnement à la démarche projet par Chambéry Métropole, la mobilisation des financements de droit commun et contractuel, l'articulation avec les différents partenaires institutionnels constituent donc, pour le maire, un accompagnement significatif. Le copilotage du contrat de ville s'est ainsi déroulé sans difficulté, les arbitrages et les décisions étant travaillés au sein de différentes instances : la commission politique de la ville de Chambéry Métropole, qui s'appuie sur le groupe technique inter-institutionnel, avant le comité de pilotage puis le conseil communautaire.

Ces apports se sont traduits sur la plupart des petits territoires par la mise en œuvre de projets d'intervention globale conséquents. L'évaluation conduite auprès des habitants par un bureau d'études entre 2002 et 2005 montre des éléments de retours positifs sur l'évolution du cadre de vie. De même, la politique communautaire a évolué avec la définition de l'intérêt communautaire. Les décisions les plus significatives concernent les fonds de concours en faveur des équipements de quartiers et le dispositif de médiation qui s'étend aujourd'hui sur huit territoires. Également, l'action « cinéma plein air » initiée sur les quartiers de Chambéry s'est développée avec la participation de 15 communes parmi les 24 constituant Chambéry Métropole depuis le 1er janvier 2006.

## CONSOLIDER UNE POLITIQUE COMMUNAUTAIRE SOLIDAIRE

Le contrat de ville a donc permis à une jeune agglomération d'ébaucher la construction d'une politique communautaire solidaire. Cependant, avec la fin de ce dispositif se pose la question du recentrage de l'intervention de l'État sur des territoires ne concernant plus que la ville centre. On perçoit, dès à présent, la difficulté à maintenir une dynamique mise en place à l'échelle de l'agglomération et le débat suscité. D'une part, cela pose légitimement la question du pilotage de la politique de la ville par Chambéry Métropole et d'autre part, questionne la Communauté d'agglomération sur l'évolution de sa propre politique de solidarité.

L'implication des élus de l'agglomération risque de s'essouffler malgré le maintien d'enjeux très forts telle que la politique de l'habitat, arête dorsale d'une agglomération équilibrée. De même, l'intervention dans le domaine du lien social ne doit pas être relâchée, à l'exemple du soutien aux actions de médiation. C'est pourquoi le nouveau Contrat urbain de cohésion sociale présente l'enjeu du maintien d'une dynamique d'intervention globale sur l'ensemble des territoires, ainsi contribuera-t-il à l'affirmation d'une politique solidaire d'agglomération.

**Patrick LEBLANC**